



Longuesse

Envoyé en préfecture le 26/04/2021

Reçu en préfecture le 26/04/2021

Affiché le 26/04/2021

Berger
Levrault

ID : 095-219503489-20210423-2020_CA-BF

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements. Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat. Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le Compte Administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2020.

Sommaire

- I. Section de fonctionnement
 - Dépenses
 - Recettes
 - II. Section d'investissement
 - Dépenses
 - Recettes
 - III. Conclusion
-

I. La section de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 26/04/2021

Reçu en préfecture le 26/04/2021

Affiché le 26/04/2021

Berger
Levrault

ID : 095-219503489-20210423-2020_CA-BF

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

• Dépenses

Dépenses	Budget Primitif 2020	Réalisé au 31/12/20	Taux de réalisation
011- Charges à caractère général	126 737 €	83 410.56 €	65.90 %
012- Charge de personnel	183 200 €	162 196.42 €	88.60 %
65- Autres charges courantes	40 324 €	40 176.86 €	99.63 %
66- Charges financières	4 320 €	4 319.07 €	100 %
67- Charges exceptionnelles*	79 348.01 €	79 348.01 €	100 %
68- Dotations amortissements	34 179 €	34 179 €	100 %
73- Impôt et taxes	42 591 €	41 493 €	97.50 %
022- Dépenses imprévues	15 000 €	-	-
023- Virement en investissement	56 410.77 €	<i>Non exécuté comptablement</i>	100 %
Total	582 109.78 €	445 122.92 €	76.50 %

* Dont l'excédent du Budget Eau en fonctionnement recettes sera reversé au Syndicat du SIARP suite au transfert de la compétence Assainissement de la Commune au Syndicat.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les participations communales aux différents syndicats, et les intérêts des emprunts à payer.

Sur les charges à caractère générale, ce taux de réalisation est dû principalement à la crise sanitaire. La fermeture de l'école et le confinement a entraîné une baisse en dépense sur les prestations de services de restauration.

Le changement de la chaudière Mairie Ecole en chaudière biomasse plaquette bois a permis une économie financière.

Des travaux d'entretien comme le démoussage du toit de l'Eglise a été repoussé en 2021.

De même que certains événements du Village (Brocante, 14 juillet, fête d'été ...) ont été annulés.

Et malgré une hausse sur les produits d'entretien pour désinfection des locaux suite au covid19.

Les dépenses de fonctionnement 2020 représentent 445 122.92 €

• Recettes

Recettes	Budget Primitif 2020	Réalisé au 31/12/20	Taux de réalisation
70- Produits de services	19 910 €	21 598.31 €	108.48 %
73- Impôts et taxes	157 600 €	313 856.66 €	199.20 %
74- Dotations et participations	71 600 €	106 932.57 €	149.35 %
75- Autres produits courants	14 800 €	22 021.26 €	148.79 %
77- Produits exceptionnels	3 600 €	5 036.72 €	139.91 %
002- Excédent antérieur reporté	235 521.77 €	<i>Non exécuté comptablement</i>	
Excédent Budget Eau reporté	79 078.01 €	<i>Non exécuté comptablement</i>	
Total	582 109.78 €	469 445.52 €	80.65 %

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.



Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

-la fiscalité. Les taux des impôts locaux pour 2020

Taxe d'habitation : 15.63 %

Taxe sur le foncier bâti : 12.45 %

Taxe sur le foncier non bâti : 41.47 %

-les dotations versées par l'Etat

-les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

On constate en 2020 un montant important au niveau des recettes 'impôts et taxes' qui est dû au versement de compensation de la suppression de la taxe d'habitation non prévue.

De même pour les dotations et participations, à la réalisation du Budget Primitif en avril 2020, nous n'avions pas reçu de notifications concernant la Dotation Générale de Décentralisation pour la révision du Plan Local d'Urbanisme, le remboursement en partie de frais d'achats Covid19 et la compensation pour la perte de taxe additionnelle mutation.

Les recettes de fonctionnement 2020 représentent 469 445.52 €

II. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la Commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent :

. les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et le FCTVA.

. les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction de logements, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

- Dépenses

Dépenses	Budget Primitif 2020	Réalisé au 31/12/20	Taux de réalisation
16- Emprunts et dettes	22 973 €	21 972.26 €	95.64 %
20- Immobilisations incorporelles	7 020 €	10 893.13 €	155.17 %
21- Immobilisations corporelles	717 896.77 €	534 255.30 €	74.42 %
1068- Transfert SIARP*	188 249.21 €	188 249.21 €	100 %
020- Dépenses imprévues	25 000 €	-	
Restes à réaliser 2019	326 986 €	<i>Non exécuté comptablement</i>	
Total	1 288 124.98 €	755 369.90 €	46.76 %

* Dont l'excédent du Budget Eau en investissement recettes sera reversé au Syndicat du SIARP suite au transfert de la compétence Assainissement de la Commune au Syndicat.

Sur le chapitre 20- Immobilisations incorporelles, on constate le taux de réalisation assez bas dû à la crise sanitaire dont certains travaux ont été annulés ou repoussés : l'éclairage de l'église, enrobé de la rue du Président Wilson prévu en 2021, le tableau numérique pour la classe de primaire, l'acquisition d'une parcelle de terrain le long du chemin des Marais, l'aménagement du terrain de sport ...

Les restes à réaliser sont les travaux en cours et non terminés en 2019
 . les logements impasse de l'Abbaye et l'installation de la vidéo protection sur la Mairie Ecole principalement au chapitre 21.
 . Mais aussi la finalisation de la révision du PLU, ce qui explique le taux élevé au chapitre 20 dont une partie du montant des restes à réaliser s'ajoute à ce chapitre.

Les dépenses d'investissement 2020 représentent 755 369.90 €

Recettes

Recettes	Budget Primitif 2020	Réalisé au 31/12/20	Taux de réalisation
10- Dotations et fonds divers	80 300 €	73 580.30 €	91.63 %
13- Subventions	182 000 €	83 097.50 €	45.66 %
16- Emprunts et dettes	420 000 €	420 000 €	100 %
21- Immobilisations corporelles	- €	942.48 €	
Amortissement	34 179 €	34 179 €	100 %
002- Excédent antérieur reporté	233 570.81 €	<i>Non exécuté comptablement</i>	
Excédent Budget Eau reporté	188 249.21 €	<i>Non exécuté comptablement</i>	
021- Virement du fonctionnement	56 410.77 €	<i>Non exécuté comptablement</i>	
1068- Affectation en réserve	93 415.19 €	93 415.19 €	100 %
Total	1 288 124.98 €	705 214.47 €	54.75 %

Au chapitre 10, nous notons une baisse du FCTVA par rapport au prévu.

Les recettes de subventions n'ont pas été versées en totalité sur 2020 car la crise sanitaire a décalé les travaux de construction des logements de l'impasse de l'Abbaye et de l'installation de la vidéo protection sur la Mairie Ecole. Nous noterons le solde des versements de ces subventions en restes à réaliser sur le BP 2021.

Au chapitre 21, les 942.48 € non prévus sont dû à une retenue de garantie d'une entreprise lors de la rénovation de la façade de la Mairie, que nous avons dû conserver.

Les recettes d'investissement 2020 représentent 705 214.47 €

III. Conclusion

Au regard des résultats de clôture au 31 décembre 2020, il apparaît que la situation financière d'ensemble de la commune est saine :

-La capacité d'autofinancement (CAF), appelée aussi épargne brute, représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement. C'est à dire la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

La CAF est en baisse avec un montant de 24 322.60 € en 2020 pour 112 842.88 € en 2019 due à une augmentation des dépenses principalement en entretien des voiries et bâtiments, et une baisse en recettes avec les fêtes de Village annulées et la baisse de la DGF.



Fait à Longuesse, le 23 avril 2021

Le Maire,
Norbert LALLOYER

Nota : Les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.